



CLUB CONVAINCRE DU RHONE

Conférence du 14 Octobre 2019

La Métropole de Lyon au cœur de la santé publique, environnement, comportements, mobilisation des acteurs

Dominique Bolliet

Un souci de santé a empêché Thierry Philip d'intervenir. Dominique Bolliet qui a beaucoup travaillé avec lui sur ces sujets a pu le remplacer.

Il y a eu une grande évolution récente de la métropole, notamment avec la prise en charge des compétences du Conseil général. Les lois de décentralisation de 1983 ont confié aux Départements de nombreuses compétences en matière de santé publique : la PMI, la lutte contre la tuberculose, les IST (infections sexuellement transmissibles), les vaccinations, la participation au dépistage organisé des cancers.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a recentralisé, à compter du 1er janvier 2006, les compétences dévolues aux Départements en matière de santé (les activités de vaccination, de lutte contre le cancer, la tuberculose, la lèpre et les infections sexuellement transmissibles), tout en leur laissant la possibilité de maintenir l'exécution de ces missions dans le cadre d'une contractualisation.

La métropole a donc la possibilité de mener une politique forte de santé publique dans ces domaines.

En outre l'impact de la qualité de l'environnement (air, eau, bruit, perturbateurs endocriniens, déchets, vecteurs animaux etc.) sur l'état de santé physique et morale de la population est maintenant bien documenté. Lyon est bien placée pour le savoir avec le CIRC, l'antenne de l'OMS et son antériorité en matière de recherche dans le domaine de la santé. La Métropole exerce des compétences décisives en matière d'environnement (qualité de l'air, de l'eau, lutte contre le bruit, gestion des déchets, etc.).

Nous sommes, depuis peu, dans une logique où la santé est liée de plus en plus à la question de l'environnement parce que les maladies infectieuses sont combattues efficacement. Il faut maintenant se poser la question de connaître l'influence de l'environnement et des politiques de prévention sur la santé.

L'idée de Thierry Philip, actuel vice président de la métropole et président de la Fondation Curie, dans la droite ligne de sa vie personnelle et professionnelle est d'appuyer un certain nombre d'actions dans le domaine de la santé publique et de mobiliser les différents leviers mentionnés ci-dessus. Directeur du centre anticancéreux de Lyon Bérard, il a longtemps travaillé sur l'étude des liens entre le développement des cancers et l'environnement urbain. Il a aussi longtemps été impliqué dans le regroupement des centres anticancéreux régionaux et, en tant que chercheur, a écrit de nombreux articles sur cette question. Maire du 3ème Arrondissement de Lyon et aujourd'hui vice président de la métropole, il veut articuler ses savoirs avec les leviers de l'action politique. Il

est, par ailleurs, très investi comme président de la fondation Curie au niveau national, l'un des lieux les plus éminents dans la recherche et le développement des protocoles à suivre en matière de lutte contre le cancer.

Cette évolution de la métropole est propre à Lyon et n'existe pas ailleurs sous cette configuration, ni en France, ni dans d'autres pays. Cela permet de définir et d'appliquer des politiques publiques au bon niveau, en les développant de manière intéressante. Néanmoins, depuis janvier 2015, la métropole se focalise surtout sur ses nouvelles compétences, en l'occurrence sociales, avec l'insertion, le handicap, les personnes âgées, le RSA, la PMI et la protection de l'enfance.

La métropole ne s'est pas encore positionnée en terme d'articulation des compétences dans le domaine de la santé où il est possible d'être plus efficace. En effet, nous sommes à un moment clé de la transition écologique, avec une prise de conscience partagée et la nécessité d'accélérer cette transition, y compris pour des raisons de santé publique.

Il faut être très attentif au fait que, lorsqu'on observe la situation sanitaire dans d'autres pays et en métropole, il y a un écart d'espérance de vie, de morbidité important (environ 10 ans) entre les différentes classes sociales. La métropole doit s'engager pour essayer de réduire ces écarts grâce à une réflexion autour d'une transition qui soit à la fois écologique et solidaire.

En effet, une transition écologique ne peut pas être accélérée sans faire progresser la cohésion sociale de 3 manières :

- **réduire les inégalités de santé en facilitant l'accès aux soins en secteur 1, en renforçant la prévention et en garantissant pour tous la qualité de l'environnement ;**
- **améliorer la qualité de l'environnement (air, eau, bruit, perturbateurs endocriniens, déchets, vecteurs animaux etc.) pour réduire l'incidence des maladies liées directement à cette qualité, maladies neuro-dégénératives, maladies cardiovasculaires, cancers (voir pacte de transition écologique).**
- **développer le volet prévention de notre politique de santé publique (activité physique, nutrition, suivi médical) en vue de réduire les comportements sexuels à risques, les conduites de consommation à risque, l'obésité, et de retarder les effets du vieillissement.**

1) Accès aux soins

- Il faut un accès aux soins qui soit du meilleur niveau possible, sans dépassement d'honoraire et sans avoir besoin de mobiliser le revenu des personnes au-delà de l'assurance maladie. Thierry Philip considère que, sur la métropole, il faut ouvrir et améliorer cet accès au soin. Un désert médical, c'est avant tout un territoire où les médecins ne sont pas accessibles dans un délai raisonnable et sans dépassement d'honoraires. Or le système hospitalier public et le dispensaire général de Lyon permettent d'accéder au secteur 1 à l'image de tous les médecins qui continuent de fonctionner en secteur 1. Il reste néanmoins important de continuer à renforcer cet accès, surtout pour l'accès aux médecins spécialistes.

Il s'agit de **développer en relation étroite avec** l'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance Maladie, la Région, les communes, le CHU, les hôpitaux, les professions de la santé et les associations concernées, **un réseau de maisons de santé pluridisciplinaires, de maisons médicales de garde et de centres de santé** assurant une couverture médicale en secteur 1 et une **permanence de soins optimales** sur toute la Métropole.

2) Environnement et santé

Thierry Philip insiste beaucoup sur la qualité de l'eau, qui est potable à Lyon dès le pompage dans la nappe phréatique sous le Rhône. La composition chimique de l'eau lyonnaise est similaire à

celle de l'eau d'Evian, mais il reste nécessaire d'y ajouter un peu de chlore pour les réseaux (bien entretenus certes, déplombés pour la partie publique mais anciens) mais aussi pour la prévention d'un terrorisme biologique. L'eau est le produit alimentaire le plus surveillé de France et d'Europe. Néanmoins, Thierry Philip insiste sur l'idée qu'il y a des particules que nous connaissons de mieux en mieux, des résidus infra-normes comme les principes actifs des produits pharmaceutiques: les stations d'épuration ne sont pas conçues pour filtrer ces principes actifs connus pour être des perturbateurs endocriniens. L'eau est de très bonne qualité selon les normes en vigueur mais il est nécessaire de toujours chercher à progresser et d'aller plus loin dans ce domaine.

La question des déchets est, elle aussi, capitale. Les déchets se trouvent sous deux formes: Les déchets ménagers que tout le monde génère en habitant dans la métropole de Lyon ;

Les déchets dans la rue, hors collecte.

Même si la France est connue pour être le pays de Pasteur, nous avons perdu cette rigueur du quotidien : cracher par terre, par exemple, est mauvais pour la santé publique. Il apparaît nécessaire de communiquer à travers des campagnes d'informations. Les collègues font partie des responsabilités de la métropole, il est possible d'inciter les enseignants à prévenir, à former les jeunes autour de ces questions fondamentales, notamment avec un enseignement plus pratique, en rapport avec la réalité quotidienne. Il est aussi question des vecteurs vivants, de la biodiversité (qui est très importante) mais le monde animal est aussi vecteur de maladies diverses. En ce moment, un problème de santé tourne autour des moustiques. Il y a différentes manières d'organiser la cohabitation avec ces vecteurs potentiels: miser sur la biodiversité peut permettre de soutenir les prédateurs des moustiques, comme les oiseaux (sauf le moustique tigre, qui n'a aucun prédateur et qui aujourd'hui encore représente à ce titre un sérieux problème de santé publique). Par ailleurs, de nos jours, les mondes urbains connaissent une biodiversité supérieure à beaucoup de mondes ruraux, atteints par les pesticides.

La qualité de l'air est évidemment une question qui concerne la métropole et l'État français. Le droit devient un vrai levier, car si l'État ne respecte pas de la qualité de l'air recommandée par l'Union Européenne, il peut être soumis à de lourdes amendes. Thierry Philip est attaché à ce que la métropole aille plus loin dans ce domaine notamment avec la mise en place de la zone à faible émission, c'est-à-dire une zone de circulation dans laquelle les véhicules ne peuvent circuler que s'ils respectent des normes d'émission faible (selon l'ancienneté du véhicule). Cette ZFE va entrer en vigueur et ne concernera, au début, que les véhicules des professionnels. Derrière cette ZFE se cache un effort pour réduire les émissions sachant que la qualité de l'air dépend majoritairement de la circulation automobile. Thierry Philip voulait être plus volontariste mais la difficulté est de ne pas rendre l'écologie punitive : la population doit comprendre que la qualité de l'air résulte des comportements et qu'il est du devoir de chacun d'agir dans ce sens.

Derrière la qualité de l'air se dissimule un vrai problème de santé publique avec un impact direct sur la santé et le bien-être. Il existe des outils de plus en plus efficaces pour mesurer la qualité de l'air, bien plus dégradée à proximité des grands axes de circulation, notamment, là où se trouvent des populations avec des revenus plus faibles... L'idée ici aussi est de souligner qu'il faut faire progresser la santé à l'échelle de la métropole tout en agissant sur la réduction des écarts sociaux. La salubrité des logements influence aussi la qualité intérieure de l'air.

La santé, c'est quelque chose qui concerne la métropole sous cet angle. La visite du Président de la République, Monsieur E. Macron, la semaine dernière à l'occasion à l'inauguration du centre de l'OMS montre les différents atouts, dans la recherche grâce à l'université de médecine, que possède la ville de Lyon. Il est donc important de passer du combat contre les maladies

infectieuses à la prévention contre les maladies chroniques, contre les allergies, de plus en plus fréquentes. Pour Thierry Philip, notre ville possède un vrai potentiel pour affirmer des politiques de santé publique encore plus fortes, pour soutenir des études à longue durée analysant en détail les liens entre toutes les variables, afin d'améliorer notre environnement de vie.

Débat

Avec les récents événements, comment penser le voisinage SEVESO de la ville et les émissions industrielles dans ces endroits. Y-a-t-il une prise de conscience à ce sujet ?

Depuis 30 ans, le système Alpolair (Association Lyonnaise de Protection de l'atmosphère de la région lyonnaise avec un suivi établissement par établissement).

Dans le cadre d'une catastrophe, la métropole est compétente à travers le SDMIS (service départemental et métropolitain incendie et secours) de Lyon, un des plus sophistiqués de France, notamment à cause des risques chimiques, de la centrale nucléaire et du laboratoire P4. On pourrait relocaliser toutes ces usines mais c'est un investissement extrêmement lourd donc le choix en France et en Europe est d'avoir un système très précis de contrôle, un système de lutte très performant contre un éventuel incendie et d'informer la population par un ensemble de procédures. Malgré tout, on peut aussi souligner l'échec à Rouen, l'édulcoration faite par les autorités, et le manque d'informations données à la population. Qui plus est, la population n'est pas assez bien entraînée en cas de catastrophes de ce genre.

C'est aussi la question de la grande transition écologique, c'est-à-dire de réduire fortement la production de ces produits chimiques et de faire en sorte que toutes nos filières industrielles soient moins dépendantes de ces produits même s'il est, encore aujourd'hui, très difficile d'imaginer un monde sans plastique. Depuis la directive SEVESO en 1986, il est interdit de construire des habitations autour des usines.

Les urgences à Lyon sont efficaces, le problème réside dans les endroits sans aucun choix possible. Il y a un problème de permanence de soin mais pas d'urgence. À Lyon, les maisons médicales (il s'agit d'un partenariat entre la ville et l'assurance maladie) de garde sont très efficaces.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la prévention ?

La question de la prévention est très large et renvoie plus aux comportements qu'à l'environnement.

Il y a 3 éléments clés :

- L'éducation sanitaire,
- Le dialogue avec le corps médical,
- Un ensemble de pratiques de santé publique qu'il est nécessaire d'enseigner et de connaître.

Il s'agit de la responsabilité conjointe de la métropole et de l'État pour former des citoyens avertis au sujet de ces questions de santé.

Serait-il possible de mettre en place des consultations via internet (c'est-à-dire depuis son ordinateur) ?

Cette question ne rentre pas dans le cadre des compétences métropolitaines. Pour Thierry Philip, il faut avant tout gérer un centre hospitalier d'excellence et de recours, c'est-à-dire où l'on peut aller quand il n'y a plus aucun autre recours. Le CHU de Lyon est le 2ème de France et reste très

attractif, notamment grâce à son activité de recherche anti-cancéreuse. Il s'agit de conforter le rôle du CHU en matière d'urgences, d'accès à l'ensemble des soins en secteur 1 et de recours (+ volet recherche et développement économique).

Par ailleurs, la ville de Lyon est aussi l'une des rares villes de France qui assure la santé scolaire avec 14 médecins scolaires, des assistants sociaux et des infirmières.

De la même façon, la métropole pourrait se substituer à l'État dans les collèges, c'est-à-dire récupérer le budget pour ensuite mettre en place une médecine scolaire digne de ce nom. La santé n'est pas un coût mais un investissement, investissement auquel les employeurs pourraient aussi plus participer.

Pour la santé mentale, la métropole peut essayer de mettre en place des politiques spécifiques : la métropole exerce les compétences de **PMI (accompagner les familles ayant des jeunes enfants dans leur démarche de prévention et de soins)** et de protection de l'enfance dont les enfants sont souvent issus de familles déstabilisées, l'autonomie et le soutien des personnes âgées, l'accompagnement du handicap mental (une des 4 formes de handicap : moteur, sensoriel, mental, psychique), la prestation compensatoire du handicap. Par ailleurs, le handicap nécessite aussi de mettre en place des politiques de prévention : il faut savoir que le handicap est, à 80%, acquis au cours de la vie et relève donc de la responsabilité sociale de la métropole. Il est possible et il faut prévenir les maladies neuro-dégénératives pour en atténuer les effets. Enfin, la métropole gère aussi l'autonomie des personnes et il est donc dans l'intérêt de la métropole, des communes et des Arrondissements que les personnes vieillissent en étant le plus autonomes possibles.

Cela passe par des conventions entre la Métropole et les CHS (Vinatier, Saint-Cyr, Saint Jean-de-Dieu) en vue de conforter leur rôle en matière d'urgences, d'accès à l'ensemble des soins en secteur 1 et de prise en charge de la santé mentale sur le territoire de la Métropole avec notamment **un réseau complet de centre médico-psychologiques (CMP) et de conseils locaux de santé mentale (CLSM).**

Conclusion

Il s'agit donc de mettre en place une grande politique de prévention de la dépendance liée aux maladies. La métropole ne peut pas se désintéresser de ces questions.

Outre une action résolue en faveur de l'amélioration de l'environnement, la Métropole doit accompagner les habitants dans les questions de santé, physique ou mentale :

- **élaborer un plan de santé publique**, avec l'Agence régionale de santé (ARS), l'Assurance Maladie, la Région, les communes, les hôpitaux, les professions de la santé et les associations concernées ;
- **diffuser une culture de santé publique** (prévention, vaccination, secourisme, éducation thérapeutique) ;
- **renforcer l'accompagnement des personnes dans leur démarche de prévention et/ou de soins** (axées vers les publics fragilisés : 16-25 ans en insertion sociale et professionnelle, bénéficiaires du RMI, étudiants fragilisés...) et généraliser les bilans de santé en direction de ces publics.

<p>Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du Club Maison des associations 27 rue Denfert Rochereau 69004 LYON (bulletin ci-joint)</p>

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com

notre site <http://www.convaincre-rhone.fr/>